

Ebola (maladie à virus Ebola)

Dispositif de contrôle et de suivi des passagers en provenance de Conakry (Guinée) mis en place le samedi 18 octobre dans le cadre de la lutte contre le virus Ebola.

Les contrôles sont effectués par le service médical de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, avec l'appui de la Protection Civile et de la Croix Rouge. La température de chaque passager est mesurée. Une fiche d'information sur la conduite à tenir en cas de fièvre supérieure à 38° dans les 21 jours après leur départ est remise aux passagers qui auront préalablement rempli un formulaire comprenant leur identité, leur place respective dans l'avion et leurs coordonnées. Les autorités sanitaires garderont ce document pendant 21 jours afin d'assurer le suivi de l'ensemble des passagers en provenance de Guinée.

Ces mesures viennent s'ajouter aux outils d'information déjà mis en place dans les aéroports (affiches et flyers en salles d'embarquement au départ des pays concernés et à l'arrivée des vols à Paris et messages d'information diffusés pendant les vols).

Plus de renseignements sur : <http://ebola.sante.gouv.fr>